

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS – PIIRL-2022-08

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

La MRC du Rocher-Percé demande des offres de services professionnels de génie-conseil pour la préparation d'un nouveau plan d'intervention en infrastructures routières locales conformément au guide du MTQ, dernière édition. Ces travaux incluent 5 des 7 étapes usuelles soit sommairement :

- identification des routes prioritaires;
- bilan de l'état de toutes les routes locales;
- élaboration de la stratégie d'intervention;
- évaluation préliminaire des coûts de toutes les routes locales;
- élaboration du plan d'intervention.

Les documents de soumission sont disponibles sur le SEAO qui détermine leurs conditions d'émission.

Les propositions cachetées, adressées à la soussignée dans deux (2) enveloppes distinctes d'évaluations intérimaire et monétaire et portant la mention « PIIRL-2022-08 - MRC du Rocher-Percé » seront reçues **avant 14h00, le 28 novembre 2022** à l'adresse suivante :

MRC du Rocher-Percé
129, boulevard René-Lévesque O., Bureau 101
Chandler (Québec) G0C 1K0

OU par le biais du dépôt électronique du SEAO.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la MRC.

La MRC n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent des erreurs ou omissions. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir et de fournir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La MRC du Rocher-Percé ne s'engage à accepter ni la meilleure ni aucune des offres de services reçues.

Donné à Chandler, le 3^e jour du mois de novembre 2022.

Christine Roussy
Directrice générale et greffière-trésorière